

## Protocoles 2024-25 de l'IAATO relatifs à la grippe aviaire

Depuis 2021, l'intensité croissante des foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) H5N1 a entraîné la mort de centaines de milliers d'oiseaux marins dans le monde. Les mammifères marins, notamment les phoques et les otaries, ont également été touchés.

Le 25 février 2024, les premiers cas d'influenza aviaire ont été confirmés dans la zone du Traité sur l'Antarctique.

La communauté antarctique, des parties au Traité sur l'Antarctique aux scientifiques, en passant par les programmes nationaux et l'Association internationale des voyageurs antarctiques (International Association of Antarctica Tour Operators, IAATO), s'inquiète des effets de l'influenza aviaire en Antarctique et des graves conséquences qu'elle pourrait avoir sur la faune locale.

Les membres de l'IAATO s'engagent à respecter les procédures rigoureuses mises en place pour protéger l'Antarctique des agents pathogènes et des espèces non indigènes. Avec la confirmation de la présence de l'influenza aviaire dans la région, nous continuons à faire preuve d'une vigilance accrue en ce qui concerne les opérations de cette saison.

Voici comment vous pouvez contribuer à prévenir l'introduction et la propagation de l'influenza aviaire :

### **Avant de partir**

Avant de quitter votre domicile, assurez-vous que tout ce qui peut entrer en contact avec l'environnement antarctique - y compris les vêtements et les équipements - est soigneusement nettoyé et désinfecté.

- Suivez les conseils de l'IAATO [Don't Pack a Pest](#) pour vous aider.

### **En Antarctique : Visiter la faune**

Les protocoles existants, y compris les procédures quotidiennes de biosécurité et le maintien de distances minimales par rapport à la faune, sont un élément essentiel de la protection de l'Antarctique.

En outre, vous devez impérativement :

- Ne pas vous asseoir, ne pas vous agenouiller, ne pas vous accroupir et ne pas vous allonger dans les zones occupées par les animaux sauvages.
- Ne pas placer d'équipement sur le sol ou sur la neige dans les zones occupées par les animaux sauvages.

Votre opérateur vous tiendra informé(e) et, en cas de doute, demandez conseil à vos guides.

Suivez les dernières informations mondiales de l'Organisation mondiale de la santé animale à l'adresse suivante : <https://www.woah.org/fr/maladie/influenza-aviaire/>

Suivez les **dernières informations du groupe de travail SCAR sur la santé des animaux sauvages en Antarctique** à l'adresse suivante : <https://scar.org/library-data/avian-flu>.